

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE  
L'HÉRAULT  
CANTON DE  
LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

## DÉCISION

numéro  
CCDC\_210525\_083

portant sur

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ÉDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION JEAN-FRANCIS AUBURTIN. SYMPHONIE MARINE

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°CC\_200711\_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes est affectataire et gestionnaire du musée de Lodève – Hôtel du Cardinal de Fleury,

**CONSIDÉRANT** que le musée de Lodève présente, du 25 septembre 2021 au 27 mars 2022, une exposition intitulée *Jean-Francis AUBURTIN. Symphonie marine*, nécessitant l'édition d'un catalogue

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le marché relatif à l'édition du catalogue de l'exposition *Jean-Francis AUBURTIN. Symphonie marine* à la société Editions Snoeck SA, ayant son siège social à Sint-Kwintensberg 83 – B9000 GAND (Belgique)

**ARTICLE 2 :** Les prestations faisant l'objet de la consultation seront réglées pour un montant de vingt et un mille cinq cent euros Hors Taxes (21 500 € HT) et vingt deux mille six cent quatre vingt deux euros et cinquante centimes Toutes Taxes Comprises (22 682,50 € TTC), tel que mentionné à l'acte d'engagement, annexé à la présente décision,

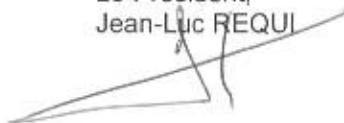
**ARTICLE 3 :** La dépense correspondante est inscrite au budget principal, section fonctionnement, chapitre 011, article 60228,

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

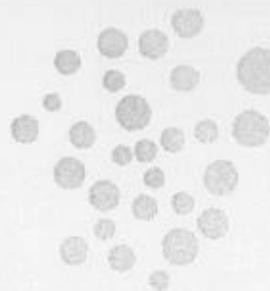
**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le vingt-cinq mai deux mille vingt et un,

Le Président,  
Jean-Luc REQUI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

### CAHIER DES CHARGES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

**LE POUVOIR ADJUDICATEUR :**  
Communauté de communes Lodévois et Larzac  
1, Place Francis Morand  
34700 LODEVE

#### **Edition du catalogue d'exposition du musée de Lodève**

**Contrat n° .....**  
**Notifié le : .....**

**Personne habilitée à donner des renseignements :** Communauté de communes Lodévois et Larzac  
Service Musée

**Ordonnateur :** Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

**Comptable public assignataire des paiements :** l'agent comptable de la Trésorerie de Lodève



### 1 - PARTIES CONTRACTANTES

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC**  
1 Place Francis Morand  
34700 LODEVE  
Représentée par Jean-Luc REQUI, Président

Et

Dénomination sociale Editions Snoeck sa  
Ayant son siège social à Sint-Kwintensberg 83 – B9000 Gand  
Email : [philip@snoeckpublishers.be](mailto:philip@snoeckpublishers.be)  
Ayant pour numéro unique d'identification SIRET : 2139354596  
Code d'activité économique principale (APE) : 5811Z  
N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de : 090208049  
Représentée par :  
Nom : Van Bost Philip

Il est convenu ce qui suit :

### 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

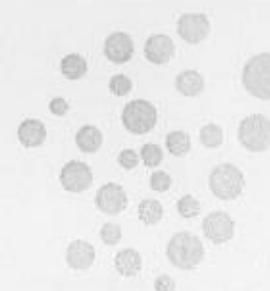
La présente consultation a pour objet l'édition du catalogue du musée de Lodève pour l'exposition *Jean-Francis AUBURTIN. Symphonie marine* qui se tiendra au musée de Lodève du 25 septembre 2021 au 6 mars 2022.

### 3 - CARACTÉRISTIQUES DES CATALOGUES :

#### 3-2 : Caractéristiques

- Dimensions : 24 x 28 cm à la française
- 192\* pages environ
- 120\* reproductions quadri
- 20\* vignettes pour illustration textes
- 40\* pages de texte
- biographie, bibliographie

*(\*) ces indications sont susceptibles de variations*



• Intérieur :

- Papier couché semi-mat blanc, 170 g/m<sup>2</sup>
- impression quadri ou N/B suivant les pages

• Couverture

- couverture roulure intégra sans rabat sur papier 350g, pelliculage mat

• Façonnage :

- reliure dos carré cousu collés PUR avec rainage et pli d'aisance de la couverture
- emballage sous film rétractable à l'unité et mise en caisse carton sur Europalettes

Les prestations demandées au prestataire retenu seront les suivantes :

- Les réunions de travail sur place (3 minimum) ou téléphoniques avec le musée désigné plus haut.

• La maquette du catalogue :

- les musées fourniront les textes (sur support informatique) et les images en leur possessions (éklachromes ou fichiers numériques)

- le prestataire prendra en charge la photogravure, les scans, les corrections chromiques, etc....

Il incombera au prestataire de proposer un ou plusieurs "principes graphiques" ("pré-maquette" / avant-projet). Une fois le choix effectué par le musée, le prestataire devra réaliser la maquette du catalogue. Cette maquette (textes et images) sera soumise pour approbation au musée.

- La fourniture d'un BAT (jeu d'épreuves) pour les textes, d'un BAT pour la photogravure et les scans des reproductions, et d'un BAT sur ozalid avant impression (la forme étant expressément décrite dans le devis).

- La fabrication : impressions, reliure, façonnage, etc

- L'édition : suivi éditorial, relectures, corrections, suivi de fabrication.

- La diffusion commerciale hors musées. Le nombre d'exemplaires prévus pour la diffusion devra être indiqué dans l'offre, ainsi que la proposition de diffusion (diffuseur, dates, quantités, lieux, sous-traitance, etc...).

La diffusion doit commencer dès le début de l'exposition.

La prestation de diffusion doit être obligatoirement prévue dans l'offre sans restrictions. Toutes les offres ne prévoyant pas la diffusion commerciale seront systématiquement éliminées.

- Un planning des différentes phases de travail et de réalisation pour arriver à une livraison le 17 septembre 2021 à Lodève

• Contrats d'auteur :

L'éditeur aura à sa charge la réalisation du contrat d'auteur ainsi que sa rémunération pour le catalogue, à savoir :

- Monsieur Jean-David JUMEAU-LAFOND, pour un texte de 10 000 signes et pour un montant de 1200€.

**3-2: Tirage :**

Un tirage global de 1 700 exemplaires est demandé réparti comme suit :

- 1 000 exemplaires pour le Musée de Lodève.
- 700 exemplaires pour le musée de Pontoise



Le nombre d'exemplaires à diffuser est à l'appréciation de l'éditeur.

### **3-3 : Date et lieux de livraison :**

Pour le musée de Lodève, les catalogues seront à livrer au plus tard le 17 septembre 2021 à l'adresse suivante :

**Musée de Lodève**  
Square Georges Auric  
34700 LODEVÉ

Pour le musée de Pontoise, les catalogues seront à livrer courant avril 2022. L'adresse vous sera communiquer ultérieurement.

### **3-4 : Prix de l'ouvrage :**

Le prix de vente public du catalogue de l'exposition ne doit pas excéder 35€ TTC (prix public maximum conseillé).

### **4 - MONTANT DE L'OFFRE**

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	21500	Euros
Montant TTC	22682,5	Euros
TVA (taux de .5,5%)	1182,5	Euros
Soit en toutes lettres	vingt-deux mille cent quatre-vingt-deux euros, cinquante cents	

La Communauté de communes Lodévois et Larzac se réserve le droit de ne pas négocier.

### **4 - DÉLAI D'EXÉCUTION**

La date prévisionnelle de début des prestations partira à la signature du contrat.

La date prévisionnelle de fin des prestations correspondra à la date de livraison de tous les catalogues attendus.

### **5 - MODALITÉS DE RÉGLEMENT DES COMPTES**

Délai global de paiement : 30 jours.

Le titulaire adresse sa facture au représentant du pouvoir adjudicateur, dès lors que l'ensemble des prestations sont achevées.

L'édition des catalogues fera l'objet d'une facturation unique qui nous sera envoyée

- soit par mail à : [factures@lodevoisetlarzac.fr](mailto:factures@lodevoisetlarzac.fr)
- soit déposée sur Chorus



#### 6 - CONDITIONS D'EXÉCUTION

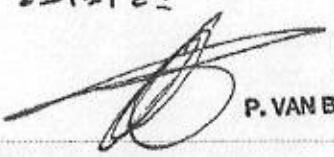
Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG - Fournitures Courantes et Services.

Les pièces contractuelles du marché sont :

- le Cahier des Charges valant Acte d'Engagement
- la proposition financière

#### 7 - APPLICATION DE LA TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE

Il sera fait application des taux de TVA en vigueur au jour de l'exécution des services, sauf disposition réglementaire contraire.

L'entreprise (date, signature, cachet et mention manuscrite « lu et approuvé »)	
Le titulaire Fait à <i>Lodeve</i> le, <i>22/11/22</i>	<i>lu et approuvé</i>
	
P. VAN BOST	
UITGEVERIJ SNOOK EDITIONS SINT-KWINTENSBERG 83 B-3500 HAN	
TEL + 32 (0)3 400 55 07	
BTW/VAT BE 0863 835 280	

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

Montant HT	.....	Euros
Montant TTC	.....	Euros
TVA (taux de ..... %)	.....	Euros
Soit en toutes lettres	.....	

Fait en un seul exemplaire original

La Communauté de communes Lodévois  
et Larzac

Fait à LODEVE  
le,

Jean-Luc REQUI, Président